VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 22 février 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, ~~Martine DIEUDONNE-OLIVIER~~, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

8.4. OBJET : ANDENNE : rue Saint-Rock - Rectification orthographique : rue Saint-Roch

Le Conseil,

Vu l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L1122-20 alinéa 1er, L 1122-24 alinéas 1er et 2, L1122-26 § 1er et L1122-30 du Code de la démocratie locale et de décentralisation ;

Vu le décret du 28 janvier 1974 du Conseil culturel de la Communauté française relatif aux noms des voies publiques, tel que modifié le 3 juillet 1986 ;

Vu la circulaire ministérielle du 4 novembre 2020 intitulée *« Best-Address »* (Directives et recommandations pour la détermination et l'attribution d'une adresse et d'un numéro d'habitation) ;

Vu le rapport du service de la Population et de l'Etat civil présenté au Collège communal en séance du 8 janvier 2021, établi en ces termes :

« Depuis des décennies, probablement au moment de la création du registre national, fin des années 1970, une rue de l'entité andennaise s'écrit avec l'orthographe "Rue Saint-Rock" avec un "k".

Il s'agit probablement d'une erreur de transcription au moment de l'encodage.

En effet, historiquement parlant, la bonne orthographe est "Rue Saint-Roch" avec un "h".

Dans un cul-de-sac perpendiculaire à la rue a d'ailleurs été érigée une chapelle portant le nom de "Chapelle Saint-Roch"

On peut lire sur le site "Bibliotheca Andanna" (https://www.bibliotheca-andana.be/?page_id=166028) que cette chapelle fut construite en l'honneur de ce saint en temps d'épidémie. Une date marque 1849.

Saint Roch était guérisseur des pestiférés à partir du XIVe siècle (fêté le 16 août), il protégeait ou guérissait les tailleurs de roc ou carriers du mal Saint Roch, c'est à dire de la silicose ou phtisie des tailleurs de pierre.

Par extension, il est aussi le protecteur des porcelainiers (Jacques E. Manceron – Dictionnaire des saints imaginaires et facétieux).

On peut également trouver sur le site diverses photos et cartes postales, tant historiques que familiales, de la rue Saint-Roch.

Sauf omission, il existe d'autres chapelles vouées à ce Saint et notamment à Andenelle, à Seilles (Poilsart et au Rivage), et à Sclayn.

Enfin, sur les différents atlas et cartographies, la dénomination est "Rue Saint-Roch".

A l'heure actuelle, la rue comporte 43 ménages (98 habitants), et certains panneaux sur place reprennent l'orthographe avec le 'H' » ;

Considérant la nécessité de corriger cette erreur ;

Vu l'avis favorable de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, section wallonne, formulé par courrier du 3 février 2021 en ces termes *« (...) Comme vous le démontrez de façon très convaincante, il s'agit là d'une modification amplement justifiée, puisqu'il n'a jamais été question d'une graphie "Rock" (orthographe fautive) pour ce saint très populaire en Wallonie qu'est saint Roch. En outre, ce changement minimaliste n'entraînera aucun désagrément pour les riverains de cette rue d'Andenne. »* ;

Sur la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

L'orthographe de la rue Saint-Rock à ANDENNE est corrigée en rue Saint-Roch.

Article 2

Information en sera donnée à la Zone de Police des Arches, à la Zone de secours NAGE, aux services administratifs et sociétés potentiellement concernés.

Le service de la Population et de l'Etat civil veillera en particulier à l'information des riverains.

La Direction des services techniques vérifiera les panneaux de rue sur place et modifiera si nécessaire cette signalisation.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**